

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article894>



**- Arrêté du 30 août 2019 relatif
à la certification Pix des
compétences numériques
définies par le cadre de
NOUVEAU
référence des compétences
numériques mentionné à
l'article D. 121-1 du code de
l'éducation**

Date de mise en ligne : dimanche 1er septembre 2019

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés
- Publications | Informations - Numérique -

J.O.R.F. N° 0203 du 1 Septembre 2019